

Le 15 Décembre 2022

Collectif Qualité Santé Environnement

Domaine du Capitou

115 ex 54 Allée de Hérons

83600 Fréjus

OBJET : trop de Décibels

Société ESCOTA VINCI

432 Avenue de Cannes BP 41

06211 Mandelieu Cedex

Madame, Monsieur

Direction des transports et de l'acoustique

De notre courrier (xème), de Novembre 2021, concernant les nuisances quasi permanentes de l'autoroute A8, qui polluent notre environnement, nous accusons réception de la réponse du 13 décembre 2021 de Mr Nunez, Directeur, Société Escota

En votre qualité de Directeur de la maîtrise d'ouvrage, nous comprenons que vos fonctions s'appliquent à l'ensemble des différents aspects de la vie de cet ouvrage et des conséquences engendrées par le trafic routier de l'A8, très important, qui l'empreinte.

Cependant, dans votre courrier précédent, vous ne répondez pas précisément à nos questions qui concernent une amélioration de la qualité de vie à notre endroit du domaine du Capitou de l'Estérel qui domine la vallée du Reyran.

La géo physique de cette vallée très en relief, où serpente une rivière, qui tangente les 2x3 voies de l'A8, se traduit par une amplification de la portée sonore des événements, des bruits et des activités qui s'y déroulent ; ces nuisances impactent sérieusement notre quotidien

Dans ces émissions particulières, Il y a lieu de comprendre une large bande de fréquences dans un ensemble de bruits ; de roulement, souffle ,vibrations, mécaniques, moteurs, échappements anormaux voire même les claquements d'une bâche mal arrimée sur un camion qui roule à 90/100 Kms heure

Parmi les informations récentes , le journal local notait dans un édito sécurité autour de la réfection d'un pont sur la rivière « Reyran » que le trafic peut atteindre 126000 véhicules jour -----c'est énorme et en plus très polluant !

Dans vos descriptions écrites, nous ne comprenons vraiment pas vos références de conformités acoustiques , basées sur de simples circulaires des années 80 ,sauf une de 2004, pour ne retenir que des valeurs « brutes » de 70 db A et de 60 dbA ,sans aucune considération de durée du bruit, source essentielle d'une pénibilité certaine. Il est aussi important de noter l'évolution du trafic

Face à l'antériorité de nos Habitations, les travaux de construction que chaque propriétaire a nécessairement entrepris depuis les années 70/80, ont consistés à améliorer le confort intérieur, sans pouvoir répondre aux conséquences de l'augmentation du trafic autoroutier.

De fait, notre domaine implanté en milieu naturel et ensoleillé devrait permettre une vie à l'extérieur , les 2/3 de l'année sur la terrasse de chaque maison dans un environnement calme et reposant; ce qui n'est pas le cas.

La durée du bruit étant bien plus pénible que son niveau sonore, il est donc très imparfait de ne pas en tenir compte dans les critères de mesures ainsi que dans l'analyse des effets stressants pour les vivants dans cette atmosphère . Nos contrôles réguliers, ponctuels, lisent des bruits dont les niveaux en cours de journée oscillent de 62/68 db A avec en superposition de nombreux pics, qui dépassent ces valeurs (sonomètre perso). Une diminution sonore est significative entre 11h et 14h

Bien évidemment, quelques jours et nuits sont plus calmes , mais trop rares.

Nous revenons vers vous pour encore pour vous dire notre fatigue et aussi que nous ne pourrons pas encore une fois, nous satisfaire d'une réponse administrative, détournée de nos réclamations

Compte tenu que vous ne proposez absolument aucune solution d'amélioration et de diminution des différents bruits précités, dont nous connaissons par expérience, ceux qui sont les plus pénibles.

Vu que lors des nuits estivales de fortes chaleurs, le mode écologique de rafraîchissement nocturne par ventilation naturelle par les ouvrants conduit à un sommeil très perturbé par des résonances routières, provoquant un supplément de stress et de fatigue.

En conséquence, face à l'impact sonore et polluant néfaste sous tous ses aspects, notamment de santé et de tranquillité, nous renouvelons nos doléances, pour que vous envisagiez des décisions de travaux et de positions civiles ou administratives fermes pour diminuer l'impact environnemental du trafic routier à l'ensemble des riverains, de votre ouvrage

Documentations référentes au contenu qui précède

*NOTE parlementaire IMPORTANTE

« Normes règlementaires de bruit le long des Autoroutes » - 12^e législature
_Question écrite n°24063 de M Jean Louis Masson (Moselle)

Publiée dans le J O Sénat du 27/07/2006 - page 1986

_ Réponse du Ministère de l'écologie et du développement durable

Publiée dans le JO Sénat du 08/03/2007 – page 529

Commentaires : Elle apporte des indications et des précisions pertinentes sur ce qui est dit précédemment ; trafic, élargissement des voies ----

*Références scientifiques sur les impacts santé – Revue le point 2598 du 26/05/2022

« comprendre que le silence n'est pas du vide mais de l'espace »

Des analyses et expertises ont été menées par plusieurs organismes qualifiés

Agence Europe pour l'Environnement, OMS, Conseil National du Bruit-----)

- Il est démontré que l'on ne s'habitue pas au bruit et qu'à partir de 40 à 50 dbA les effets nocifs extra auditifs sont nombreux sur la santé du monde du vivant, particulièrement dans un bruitage permanent (risques

cardiaques, défenses immunitaires, troubles du sommeil, saturation du système nerveux ----)

*Condition de confort de température d'été

L'évolution du climat vers des périodes estivales de canicule conjuguées aux quasi obligations de gérer au mieux les énergies conduisent à se servir de la fraîcheur nocturne,

Cette ventilation naturelle par les ouvrants des habitations, bien évidemment, abaisse la chaleur accumulée de jour ,mais au détriment de la qualité du sommeil, perturbé par des bruits très forts venant des véhicules circulant sur l'A8

Condition de civilité et de pollution

L'intensité du trafic et les échappements anormaux en plus des bruits des véhicules lancés à très vive allure est aussi un facteur de très haute pollution de l'air dans notre endroit de vie, pourtant très proche de la nature ; ce qui est très difficilement supportable .

Remarque sur la protection de la nature

Le bruit perturbe et assourdi, aussi ,dans une considération précédente de sécurité et de respect de la biodiversité ; vous n'avez pas répondu à notre question sur le maillage de 10/15 cms du grillage qui borde l'autoroute ; la bande basse à mailles plus étroites est le plus souvent absente-----étonnant

Dans l'attente,

Nous vous prions Madame Monsieur, d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Hubert Lurat président du collectif

Copies à - Cabinet du Préfet du Var– Président des Maires du Var – Maire de Fréjus – Députée 5^{ème} circonscription du Var

Transmis sur le site Web

lurathubert@gmail.com - 0613971917